

- (4)
- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En bled & sacs, et quatre grons mesure de Lausanne. Outre cela Chaque Commune qui possède des Champs donne une javelle de bled à la Moisson.

40 L'en argent pour bois quatre francs, et fascines pour chauffer les Ecoles.

Les 8 sacs quatre grons des Censés foncières qui appartenoient à la Commune.

Il jouit d'un Petit Jardin, d'une Chèvrerie et d'un petit Terrain pour plantage.

RAPPORTS ECONOMIQUES

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Orny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Larava, Agent de dite Commune Orny

d. District

de Cessonay

e. Canton

du Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Une maison lieu dit Entreroche de la distance de demi Lieu

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y en a point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Orny 102
No 51.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Sasarra d'un quart de Lieue, Bmynaple de même, Ecclépons demi Lieue, Ferraire d'une Lieue.*

g. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *A lire, à Ecire, à Brogras, à Chiffre, la musique & à prier & la Religion.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *En hiver l'école du matin depuis huit heures, jusqu'à onze heures, celle du soir depuis une heure jusqu'à trois heures, & demi leçons de veillée depuis Noël jusqu'à Pâques; en été les petits fréquentent les écoles sur dimanche qui durent trois heures par jour & les grands le dimanche qui dure une heure & demi.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *La sainte Bible, le Nouveau Testament, l'abregé du catéchisme de Berne, quelques Ecritures choisies.*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver sept heures & demi compris la veillée en été trois heures par jour.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Distribués en trois classes
1. Classe qui lisent bien
2. Classe ceux qui apprennent les lettres
3. Classe ceux qui apprennent les lettres*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Les Pasteurs avec des préposés de la Commune faisoient subir un Examen aux aspirants & prenoient les deux qui étoient les plus distingués.*

b. D'où est-il? *Des Charbonnières, Commune du Lieu, District de la Vallée.*

c. Son nom. *Jaques Ferdinand Pochat*

(3)

d. Son âge. *de l'année 1763*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *il n'est pas marié.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis l'année 1781*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *L'agriculture*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Il est Chantre dans l'Eglise, lit les Commandemens tous les Dimanches & fait une prière publique & Lecture sainte dans les fêtes.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *46 dont les aînés ne fréquentent l'école qu'en hiver & le dimanche en été.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *Les Garçons & les filles*
b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *Il n'y en a point.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *C'est la Commune qui paie ceux de l'église ou des pauvres?*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? *On ne paye rien.*

15°. Bâtiment de l'école. *Il est tout neuf.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *C'est la Commune.*

103

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

A 40: qterons de bled mesure de Lasarra fixe douze a treize qterons de Savelles qui font ramasser à la Moisson dix qterons deavoine & trois Louis d'arg. et un Chenevier pour un qteron de Chanvre & un Jardin de demi qteron un Char de bois pour Chauffage

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Des Près de la Commune quelle amodie en graine & en argent & quelque Censés fonciers que la Commune possédait

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés fonciers, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Pompayle.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De Lasarra

d. District

Cossonai

e. Canton

Seman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Une seule Maison isolée appelée Le Village à des maisons très

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Sint Suprest la seule ferme à 5. Minutes

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Bompayle- 108
N. 59.